

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NICOX SA

(Eurolist)

Par courrier du 13 avril 2006, reçu le 19 avril 2006, la société OppenheimerFunds, Inc.¹ (6803 S. Tucson Way, Centennial, CO 80112-3924, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2006, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 8 043 535 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 25,02% du capital et des droits de vote de cette société².

¹ OppenheimerFunds, Inc. est un "investment adviser" régi par l'"US Investment Advisers Act" de 1940. Les actions de la société NICOX SA sont détenues pour le compte de clients uniquement pour des objectifs d'investissement ; OppenheimerFunds, Inc. et ses clients n'exercent et n'ont pas l'intention d'exercer leur contrôle sur cette société.

² Sur la base d'un capital composé de 32 145 898 actions représentant 32 145 010 droits de vote.